



**1. Accueil et mot de bienvenue**

Madame Lynda Bonneau souhaite la bienvenue aux membres et aux nouveaux membres. Madame Bonneau explique le déroulement de la soirée et le mandat du comité. Madame Suzie Lambert se présente. Madame Bonneau explique le processus d'invitation à cette assemblée générale.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposé par madame Josée Boulet et appuyé par madame Kaïna Davignon.

**3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2017**

L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Hélène Lussier et appuyée par madame Sarah Ménard.

**4. Présentation des membres**

Les membres du comité de l'an passé se présentent à tour de rôle et explique ce que le comité leur apporte.

**5. Mandat**

Le mandat est régi par la loi sur l'instruction publique. Madame Lambert explique que nous ne faisons pas du cas par cas. C'est-à-dire que nous ne parlons pas des cas personnels que les gens vivent. Le mandat du comité est de donner son avis à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux EHDA. Il est également de donner son avis à la Commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves. Il peut aussi donner son avis à la Commission scolaire sur l'application du plan d'intervention d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou

d'apprentissage. Nous avons un partenariat avec le comité de parents pour des formations/conférences conjointes.

Il y a environ 7 rencontres par année. L'obligation, selon la décision des commissaires, est de 6 rencontres par année.

Madame Bonneau précise que la politique est disponible sur le site de la Commission scolaire. Elle date de 2003, mais elle est encore valide. Madame Bonneau se fait un devoir de donner beaucoup d'information lors des rencontres afin que les gens comprennent les décisions et/ou aient suffisamment d'information afin de pouvoir faire des recommandations au Conseil des commissaires. Également, elle invite des gens à venir informer les parents sur différentes ressources. Elle souhaite faire la lecture des recommandations faites en juin dernier pour le Conseil des commissaires afin de démontrer le fruit du travail du comité de l'an passé.

Les recommandations sont lues par la présidente.

Les parents auront de l'information sur les différents parcours et cheminements pour les enfants ayant des besoins particuliers.

## **6. Nom des personnes intéressées**

Les nouveaux parents se présentent à tour de rôle en nommant le prénom de leur enfant et les difficultés de leur enfant.

Les procès-verbaux après novembre seront disponibles bientôt sur le site Internet de la Commission scolaire.

Pour faire partie du comité, le parent doit avoir un enfant avec un plan d'intervention. Seul le parent qui est élu parent commissaire doit avoir un enfant qui a un code de difficulté. Un code veut dire que le ministère de l'éducation reconnaît que l'enfant est handicapé selon le diagnostic et ainsi attribue un code de difficulté qui vient avec un financement. Ça prend plusieurs manifestations pour que le ministère de l'éducation reconnaisse un handicap. La Commission scolaire a des balises à respecter en lien avec les manifestations.

Nous avons 20 places sur le comité. Les 20 places sont comblées par les anciens membres et les nouveaux membres. La prochaine rencontre sera le mercredi 18 octobre 2017 à 19 h. Il y aura élection de la présidence et de la vice-présidence.

Madame Sarah Ménard va apporter la liste de parents souhaitant être sur le CCSEHDAA au comité de parents afin qu'ils approuvent la liste.

Les postes de présidence et de vice-présidence sont en élection cette année. Ces postes ne sont habituellement pas en élection en même temps. Toutefois, une proposition est faite afin qu'un poste soit pour un an. De cette façon, ces postes ne seront plus en élection en même temps. Madame Kaïna Davignon sera la trésorière pour une deuxième année et madame Saskia Mousseau sera la secrétaire pour une deuxième année.

Les gens doivent signifier leur absence avant 16 h le jour même de la rencontre à la présidente ou au secrétariat de l'adaptation scolaire.

**7. Varia**

Il n'y a pas de point.

**8. Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée à 20 h 32, proposée par madame Hélène Lussier et appuyée par madame Sarah Ménard.

Madame Suzie Lambert,  
Présidente

